

pêches, dont le bureau central est situé à Prince Albert, s'occupe de la planification et de l'élaboration des programmes et politiques devant assurer la gestion et l'utilisation appropriées des pêches, ainsi que de l'application des lois et des règlements fédéraux et provinciaux. L'objectif général est d'encourager l'utilisation diversifiée et efficace des pêches compte tenu des intérêts des divers groupes qui désirent en tirer profit.

En 1971, 2,098 pêcheurs ont obtenu un permis de pêche commerciale pour pêcher dans 231 lacs. Les prises, qui ont totalisé 12,5 millions de livres, ont rapporté aux pêcheurs 1,8 million de dollars. L'industrie, bien que disséminée, est surtout concentrée dans la moitié septentrionale de la province, c'est-à-dire qu'environ 65% de la production provenait des eaux du nord. Du point de vue de la valeur marchande, les principales espèces capturées étaient le corégone, le doré jaune, l'omble gris, le brochet et le cisco.

Quatre lacs salés peu profonds du sud de la Saskatchewan ont fourni 65,000 livres de crevettes et d'œufs de crevettes saumurés. Ceux-ci sont traités en vue de la vente aux aquariophiles. Environ un million de livres de poisson commun ont été consommées par neuf fermes d'élevage du vison, et 800,000 livres ont été expédiées à des éleveurs de vison du Manitoba. La pisciculture continue à susciter de plus en plus d'intérêt. En 1971, 482 entreprises de pisciculture ont été autorisées à faire l'élevage de la truite arc-en-ciel. Toutefois, dans la plupart des cas, le produit de l'exploitation était destiné à l'usage personnel du propriétaire. Malgré une production d'environ 80,000 livres, cette forme d'aquaculture n'en est encore qu'au stade expérimental dans la région des Prairies.

En 1971, 139,362 permis de pêche à la ligne ont été vendus. Les principaux poissons pêchés sont encore le brochet du nord, le doré jaune, l'omble gris, la perchaude, l'ombre de l'Arctique, la truite arc-en-ciel et la laquaïche aux yeux d'or. Un programme permanent d'inventaire des réserves de poissons pour la pêche sportive se poursuit dans le but de fournir aux gestionnaires des renseignements à jour. En 1971, 217 lacs et cours d'eau ont été examinés. On a poursuivi également l'expansion du programme de multiplication des espèces exotiques par l'ensemencement de 13 nouveaux lacs et cours d'eau de la province, où l'on trouve maintenant divers mélanges de truites mouchetées, arc-en-ciel et moulac. Jusqu'à présent, plus de 100 lacs et cours d'eau ont été ensemencés en truites et en saumons.

L'établissement provincial de pisciculture à Fort Qu'Appelle a élevé 21,4 millions de poissons de neuf espèces différentes devant être ensemencés dans 140 lacs et cours d'eau. La truite mouchetée et le doré jaune, qui ont servi à peupler respectivement 40 et 39 lacs et cours d'eau, étaient les espèces les plus répandues. La truite arc-en-ciel a servi à peupler 35 lacs et cours d'eau.

Le programme de recherches limnologiques et halieutiques a pour objet de fournir des renseignements sur la productivité des étendues d'eau, de recueillir des renseignements sur l'abondance du poisson et les rapports entre les espèces, et d'étudier et d'évaluer les facteurs qui influent sur les populations de poisson. Ces renseignements servent par la suite à l'élaboration des politiques et programmes de gestion des pêches.

Alberta. L'administration de la pêche commerciale et sportive relève de la Division des pêches et de la faune du ministère des Terres et Forêts, en vertu de la Loi fédérale sur les pêcheries et de la Loi de l'Alberta sur la commercialisation du poisson.

Pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, la prise commerciale provenant des étendues d'eau douce de la province, qui couvrent 6,485 milles carrés, s'est élevée à 5,3 millions de livres, soit une diminution sur l'année précédente. La valeur au débarquement était de \$729,931 contre \$826,268 en 1970-71, et la valeur marchande était de 1,4 million de dollars au lieu de 1,6 million.

Le corégone, espèce commerciale la plus importante, représentait 66% de la valeur totale mais seulement 40% de la prise totale. Le brochet s'est hissé au deuxième rang du point de vue de la valeur marchande. Le cisco, espèce utilisée surtout pour l'alimentation des animaux, est tombé au troisième rang. Venaient ensuite, par ordre d'importance quant à la valeur marchande, le doré jaune, la perchaude, la lotte, les cyprins-sucets, l'omble gris et la laquaïche aux yeux d'or.

Une bonne partie du poisson capturé est vendue à l'extérieur de la province, principalement aux États-Unis, par l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

En 1970-71, l'Alberta a vendu 159,484 permis de pêche à la ligne, dont 156,575 à des Canadiens résidents et non résidents et 2,909 à des non-Canadiens non résidents. Au cours de la même période, 404 permis de pêche portant sur des prises spéciales et 417 permis de pêche au harpon ont été vendus.